

FICHE DE POSTE

Intitulé de l'emploi : Directeur d'EREA

Nom et numéro de l'établissement scolaire : EREA « Pré aux Saules » - 0520709n

Catégorie financière : 2

Type de logement : F5

Implantation géographique : en Haute-Marne (52)

Adresse : 73, rue de la MADELEINE – 52130 - WASSY

Présentation des caractéristiques et du contexte de l'établissement scolaire :

- Nombre d'élèves : 124 à la rentrée 2019 (140 maximum)
- Nombre d'internes : 55 en moyenne annuelle

- Environnement de l'établissement : Secteur rural au passé industriel riche.
l'EREA est situé dans une ville proche du lac du DER. Il a été complètement reconstruit et se compose d'un lycée professionnel, d'un collège ainsi que d'un complexe sportif de grande qualité. Son recrutement est régional, malgré une prépondérance départementale.

- Formations professionnelles proposées :

Au niveau des champs professionnels : HAS (Hygiène-Alimentation-Services), BATIMENT et ERE (Espace Rural et environnement).

Au niveau des formations professionnelles : CAP maçonnerie, menuiserie et peintre applicateur de revêtements.

Au niveau des mentions complémentaires : carreleur mosaïque et plaquiste.

- Spécificités internes :

EREA/LEA ; les enseignements généraux et professionnels sont dispensés par des PLP. CDI avec professeur documentaliste. Le recrutement CDOEA se fait sur trois départements de l'académie et la Meuse.

Compétences attendues :

- Liées à la spécificité du poste :

Dans l'objectif de contribuer au développement de l'autonomie et des compétences des enfants et adolescents auprès desquels interviennent les personnels, le directeur a la responsabilité :

- de la direction technique et de l'animation pédagogique ;
- du management et de la conduite des partenariats ;
- de l'administration générale et de la gestion. :
-

Ses missions se définissent de la manière suivante :

- animer une équipe pluridisciplinaire ;
- établir et gérer les relations institutionnelles ;
- conduire l'administration générale d'un établissement et d'un service d'éducation adaptée ;
- assurer l'inclusion des élèves handicapés : analyse et parcours aménagés ;
- administrer et gérer les moyens et personnels.

Le directeur doit également être à même de proposer des analyses prospectives pour permettre de faire évoluer les projets ou formations proposées en lien avec les ressources disponibles ou nécessaires.

- Autres compétences :

1. Exercer une mission de service public :

- accompagner les élèves et leurs familles dans l'intégration d'une structure dispensant un enseignement adapté pour atteindre les compétences du socle commun ;
- définir et assurer un cadre sécurisant et propice aux apprentissages ;
- gérer un internat ;
- assurer l'information et la communication de la structure et inscrire celle-ci dans un contexte territorial.

2. Définir et mettre en œuvre une politique de direction :

- développer des outils de pilotage permettant de mettre en œuvre et d'évaluer le projet d'établissement et le contrat d'objectifs ;
- identifier le cadre de travail collectif autour d'acteurs qui agissent sur des temps différents de prises en charge ;
- travailler en lien étroit avec les différents établissements du bassin, savoir communiquer.

3. Assurer des missions relatives à la gestion administrative et financière :

- gérer les ressources humaines ;
- participer aux réunions institutionnelles, travailler en relation étroite avec la mission ASH.

4. Elaborer et suivre la mise en œuvre des projets individuels des élèves :

- s'assurer de l'effectivité d'un projet de formation ambitieux mais réaliste pour chaque élève ;
- rendre effectif le PIF et le livret de compétences pour une meilleure mise en œuvre du parcours de formation de chacun des élèves ;
- assurer des suivis de cohortes d'élèves.

L'EREA est impliqué dans le maillage des établissements et de nombreux partenariats sont à entretenir. Enfin, le directeur de l'EREA fait partie du Greta et membre du bureau du bassin de formation.

Points particuliers concernant le poste :

Poste ouvert aux personnels de direction titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS).

- Stabilité souhaitée : 4 à 6 ans
- Une expérience de l'éducation prioritaire serait un plus.
- Disponibilité importante
- Compétences dans l'analyse fine et le traitement de situations particulières d'élèves.